

Assurances saison 2018/2019



- La mise en place des nouveaux contrats d'assurance choisis par la Ligue du Grand Est de Football va être effective à partir du 1^{er} juillet 2018.

Monsieur Guillaume ETWEIN, employé de la Mutuelle des Sportifs, est à votre disposition pour toute demande d'informations et renseignements au 06 42 74 40 15 ou par mail :

guillaume.etwein@mutuelle-des-sportifs.com

Vous pouvez, dès à présent, retrouver ci-dessous les notices concernant les garanties "Individuelle Accident" et "Responsabilité Civile" :

- [Notice des garanties "Individuelle Accident"](#)
- [Notice des garanties "Responsabilité Civile"](#)

Comme indiqué sur la notice assurance jointe à la demande de licence saison 2018/2019, chaque licencié peut souscrire à des garanties complémentaires avec plusieurs options disponibles en souscrivant à la SPORTMUT par le biais du coupon réponse présent sur la demande de licence ou en complétant la demande d'adhésion ci-dessous :

- [Formulaire SPORTMUT 2018/2019](#)

Si vous souhaitez obtenir une attestation d'assurance en responsabilité civile pour votre club, merci de bien vouloir compléter le formulaire de demande ci-après :

- [Formulaire de demande d'attestation d'assurance RC](#) (à renvoyer à l'adresse mail ci-dessus)
- [Attestation d'assurance en responsabilité civile générale et annuelle](#)

A partir du 1^{er} juillet 2017, les déclarations d'accident pourront se faire sur formulaire papier ou en ligne pour tous les clubs de la Ligue du Grand Est de Football en cliquant sur les liens ci-après :

- [Déclaration d'accident responsabilité civile \(dommage causé à un tiers-dommage matériel\)](#)
- [Formulaire papier de déclaration d'accident](#)
- [Déclaration d'accident en ligne](#)